

Rapport de la Municipalité de Cossonay  
au Conseil communal sur sa gestion  
pendant l'année **2012**



**Réf : 05/2013**

# **RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **SUR SA GESTION PENDANT L'ANNÉE**

#### **2012**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2007) sur les Communes, article 93c,
- du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1<sup>er</sup> juillet 2007) sur la comptabilité des Communes, article 34,
- du règlement du Conseil communal de Cossonay, du 1<sup>er</sup> juillet 2007, article 90,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2012.

Les comptes, accompagnés de commentaires, font l'objet d'un document séparé (réf. 06/2013).

Au niveau de la législature 2011-2016, l'année 2012 constitue la période allant du 7<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> mois.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2012, Mme Antoinette Reymond a cédé sa place de Présidente du Conseil communal à M. Olivier Combes.

Au 31 décembre 2012, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations étaient les suivantes :

<b>Président :</b>	<b>Olivier Combes</b>
<b>Premier Vice-Président :</b>	<b>Guy de La Harpe</b>
<b>Deuxième Vice-Président :</b>	<b>Philippe Wiesmann</b>
<b>Scrutateurs :</b>	<b>Alexandre Motta et Philippe Zufferey</b>
<b>Scrutateurs-suppléants :</b>	<b>Sylvie Demont et Pierre Jacot</b>
<b>Huissières :</b>	<b>Chantal Roulet et Aline Raemy (huissière suppléante)</b>

- Secrétaire :** Laurence Nicod
- Commission de gestion :** Fabienne Chamot, Guy de La Harpe, Jean-Pierre Rochat, Philippe Wiesmann et Jacky Cretegny
- Commission des finances :** Philippe Mayer, Jean-Daniel Nicole, Etienne Martin, Olivier Richoz et Marianne Thormeyer
- Commission PGA-RPGA :** Guy de La Harpe, Carmen Pantet, Roland Pantet, Nicolas Schlaeppli, Martine Debes-Junod et Jacky Cretegny
- Délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (A.I.E.E.) :**  
Patrick Bolay, Roland Pantet, Philippe Wiesmann, Nicolas Schlaeppli, Jean-Pierre Rochat, Michel-Alain Borgeaud et Sylvie Demont
- Délégués au Conseil intercommunal de l'ASICoPe :**  
Patrick Oppliger et Tania Zito
- Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey :**  
Jean-Claude Challet et Laurent Arnold
- Commission communale de recours en matière d'impôts communaux :**  
Alexandre Motta, Philippe Blanc, Isabelle Gauthier et Patrick Bolay (suppléant)
- Délégué à la Commission des affaires culturelles :**  
Dominique Rufener
- Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville :**  
Marianne Thormeyer
- Commission extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal :**  
François Golay et Claude Michaud

Après ce préambule relatif au Conseil communal, les membres de la Municipalité ont le plaisir de vous communiquer ci-après l'essentiel de leurs activités durant l'année 2012.



## **Georges Rime, Syndic**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 1998  
Syndic depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005

### **1. Administration générale**

#### **1.1 Municipalité**

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'année 2012 au niveau de la composition de la Municipalité, comme d'ailleurs en ce qui concerne la répartition des dicastères.

Pour rappel, l'organisation de la Municipalité est la suivante :

- Georges Rime, Syndic :** Administration générale, police et sécurité, aménagement du territoire – urbanisme et promotion économique, transports, domaines et agriculture
- Nicole Baudet, Vice-Présidente :** Bâtiments communaux, constructions, affaires sociales, santé publique, affaires culturelles
- Valérie Induni, Municipale :** Ecoles et petite enfance, cultes, protection civile, défense incendie
- Claude Moinat, Municipal :** Finances, routes et chemins, service des eaux et épuration, services industriels
- Bernard Ebener, Municipal :** Forêts, parcs et jardins, protection de l'environnement et développement durable, informatique, assainissement, sport.

#### **1.2 Administration générale**

Pour traiter tous les objets relevant de l'administration générale et du fonctionnement de ses Services, mais aussi pour mener à bien toutes les tâches découlant des activités et des projets de chaque dicastère, la Municipalité a tenu 49 séances ordinaires au cours de l'année 2012, le lundi après-midi, ainsi que 2 séances extraordinaires qui ont été convoquées pour traiter quelques sujets particuliers.



La rédaction des procès-verbaux constitue un registre de 282 pages au format A4, comprenant 1139 points (1099 en 2011) différents. Quelques 763 lettres (792 en 2011) reçues de tiers ont fait l'objet d'une discussion au sein de la Municipalité (courrier municipal). Un tri plus strict entre le courrier traité par la Municipalité et celui qui est simplement mis à sa disposition pour information a permis cette diminution. Le Secrétariat municipal a rédigé et expédié 1153 lettres différentes. Comme ces dernières années, nous constatons un lent, mais constant, basculement entre le courrier postal et le courrier électronique.

Le Secrétariat municipal a assuré les opérations préliminaires lors des votations fédérales et cantonales qui ont eu lieu aux dates suivantes :

- 11 mars ;
- 17 juin ;
- 23 septembre ;
- 25 novembre.

La communication est une des tâches qui est dévolue à ce Service. Il s'agit principalement de la mise à jour, quasiment quotidienne, du site Internet communal et de la rédaction d'avis divers. D'autre part, le Secrétaire municipal participe à la rédaction des pages du « Coss Infos » qui paraissent une fois par mois dans les éditions tous-ménages du Journal de Cossonay.

### **1.3 Ressources humaines**

Quelques mutations ont été enregistrées au cours de l'année 2012.

Citons en premier lieu le départ de Mme Eliane Aubert, qui œuvrait depuis 1989 au sein de la bibliothèque communale en qualité de responsable. Elle a été remplacée par Mme Hedwige Gigon qui effectuait, depuis plusieurs années déjà, des remplacements en l'absence de Mme Eliane Aubert. Madame Hedwige Gigon a été titularisée en qualité de bibliothécaire le 1<sup>er</sup> mai.

M. Pierre Mermoud a été engagé pour renforcer le Service technique communal (STC) dont les tâches sont de plus en plus conséquentes et nombreuses. M. Pierre Mermoud a une formation de dessinateur en bâtiment ; il a débuté son activité le 1<sup>er</sup> juin.



En ce qui concerne le Centre de loisirs et d'animation de Cossonay (CLAC), la Municipalité a engagé, au 1<sup>er</sup> octobre, M. Alexandre Hugli en qualité d'animateur socioculturel. Une présence masculine au sein de ce centre qui accueille des adolescents et des jeunes est très appréciée.

S'agissant des apprentis, M. Johnny Dumuid, apprenti de commerce, a réussi ses examens finaux en juin 2012 et a quitté l'administration communale au terme de son contrat d'apprentissage, le 1<sup>er</sup> août. Pour le remplacer, la Municipalité a engagé en qualité d'apprentie de commerce Mlle Paola Ciaramella.

#### **1.4 Office communal de la population**

La population résidente au 31 décembre 2012 était de 3552 habitants, soit une augmentation de 115 unités par rapport à l'année précédente.

Le « bureau des étrangers » fait partie de l'attribution de cet Office. Ainsi, 163 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2012. La population étrangère de Cossonay compte 718 personnes, soit le 20,21 % de la population de la Commune.



L'Office a également procédé à 260 formules de demandes de cartes d'identité. Rappelons que depuis le début de l'année 2011, tous les passeports sont établis par le Centre de biométrie cantonal à Lausanne ; il en est de même pour les cartes d'identité lorsque celles-ci sont demandées en même temps que le passeport. Tous les travaux liés au secteur des naturalisations sont désormais confiés à l'Office de la population.

## **2. Aménagement du territoire et urbanisme**

### **2.1 PGA/RPGA**

Comme ces dernières années, la Municipalité a concentré ses efforts sur le PGA/RPGA, chantier ouvert maintenant il y a plus de 10 ans !

Si l'on reprend l'historique et les événements qui sont décrits dans le rapport de gestion 2011, nous pouvons vous annoncer que nous avons reçu le résultat de l'examen complémentaire du Service du développement territorial (SDT), le 19 septembre 2012 (dossier déposé au SDT le 23 décembre 2011).

Dès réception, la Municipalité, avec la collaboration du bureau d'urbanisme Urbaplan, s'est mise au travail et l'on peut lister les étapes réalisées jusqu'à la fin de l'année comme suit :

- Lecture et examen attentif du préavis des services cantonaux concernés et de la synthèse du SDT ;
- Modification du RPGA et du PGA conformément aux demandes contenues dans les documents cités ci-dessus ;
- Préparation des dossiers nécessaires à l'enquête publique ;
- Enquête publique ouverture du 9 novembre au 10 décembre 2012 ;
- Prise de connaissance des 12 oppositions et des 2 remarques reçues ;

- Rédaction des réponses à leur apporter. Décision d'admettre certaines oppositions ;
- Modification du plan et du règlement suite aux décisions prises au niveau des oppositions,
- Préparation des nouveaux dossiers à adresser au SDT pour un nouvel examen complémentaire portant uniquement sur les modifications ;
- Envoi de ces dossiers au SDT le 19 février 2013.

L'accusé de réception du SDT mentionne que le résultat de cet examen complémentaire nous parviendra au plus tard le 20 mai 2013.

Le parcours pour l'entrée en vigueur de ce PGA n'est donc pas encore terminé. La Municipalité espère vivement pouvoir déposer le préavis relatif à l'adoption du PGA/RPGA durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2013.

## **2.2 PPA de Riondmorcel**

Le PPA de Riondmorcel est en difficulté, en raison du problème que pose la présence d'un gazoduc qui traverse en diagonale la parcelle qui le constitue.

L'élaboration, l'examen et l'interprétation de l'étude de risque lié à ce gazoduc sont complexes. Cette étude doit être présentée à deux offices fédéraux, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEN).

De l'avis de nombreux acteurs de ce dossier et afin de donner une légitimité à ce plan, il est préférable d'attendre l'entrée en vigueur du PGA avant de poursuivre la procédure le concernant.

## **2.3 PPA de Grand Verney 2**

A la fin de l'année, le préavis No 15/2012 relatif à la modification du PPA Grand Verney 2 vous a été présenté. Le Conseil communal s'est déterminé positivement sur cet objet lors de sa première séance de l'année 2013.

La modification consiste à légaliser une partie de la décharge pour matériaux terreux, pour le dépôt de matériaux inertes, portant la dénomination de DCMI.

## **2.4 PPA de Vigny**

Ce PPA est situé sur la Commune de La Chaux, à la limite du territoire de Cossonay. Il prévoit l'affectation future de la gravière exploitée par Sotrag SA. La Commune de Cossonay est cependant concernée par ce PPA qui permettra la légalisation d'une surface sur laquelle la pratique du moto-cross et du bicross sera autorisée. Le Moto-club de Cossonay et le Vélosprint sont directement intéressés par ce projet.

A fin décembre, les documents constituant le dossier de ce PPA se trouvaient dans les Services de l'Etat de Vaud pour l'examen préalable prévu par la loi (Art. 56 LATC).

## **3. Police et sécurité**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la « Réforme policière » élaborée par le canton est entrée en vigueur. En ce qui concerne la Commune de Cossonay, tout avait été réglé en 2011.

L'année 2012 fut donc calme au niveau de nos structures policières. La Municipalité peut s'appuyer sur deux gardes municipales et jouit de la présence d'un poste de gendarmerie sur son territoire, ce qui constitue un avantage indéniable.

Un représentant du poste de la gendarmerie de Cossonay participe tous les 15 jours à la séance hebdomadaire des chefs de services et responsables de secteurs.

M. Georges Rime, Syndic, est membre du comité de l'AVCD (Association vaudoise des communes délégatrices en matière de sécurité publique), association qui regroupe des communes qui confient leurs tâches de police à la gendarmerie.

#### **4. Domaines et agriculture**

La vente de la parcelle 420, située dans la zone de Champ-Tiraud, autorisée par votre Conseil en 2011, est devenue effective. La société MAP SA qui a acquis ce terrain de 1'455 m<sup>2</sup> pour la somme de Fr. 174'600.-, a commencé la construction d'un bâtiment commercial. Cet immeuble sera achevé en 2013.

Quant à la parcelle No 227, sise dans la zone artisanale de Champ-Vionnet, elle sera vendue finalement à M. Michel Péter, menuisier (préavis No 08/2012). En effet, le précédent promettant-acquéreur a renoncé à cet achat. Cette vente devrait avoir lieu après la délivrance d'un permis de construire pour le bâtiment artisanal projeté, au printemps 2013.

#### **5. Transports**

##### **5.1 Funiculaire de la Ville à la Gare de Cossonay**

Dans le rapport de gestion 2011, la situation de notre « funi » vous était clairement exposée et nous vous annonçons le début des travaux dans le courant du deuxième semestre 2012.

Malheureusement et comme vous aurez pu le constater, seuls les travaux de démontage ont été effectués. Ce retard est dû à la procédure complexe et longue qu'il s'agit de suivre pour obtenir l'autorisation de réaliser les travaux de la part de l'Office fédéral des transports. L'Etat de Vaud, notamment son Service de la mobilité, est également impliqué dans le processus.

Il faut rappeler que les démarches sont faites par la société MBC SA, propriétaire du Funiculaire. M. Georges Rime, Syndic, siège à son Conseil d'administration et ne manque pas, lors de chaque séance, de demander des explications.

Dès réception de ladite autorisation les travaux seront



engagés. La Municipalité réaffirme sa volonté de remettre en exploitation le funiculaire pour la fin de l'année 2013.

## **5.2 Bus Chevilly – Cossonay-Gare**

L'expérience d'une ligne de bus régionale, financée par les communes concernées entre Dizy-Cossonay-Gollion et Cossonay-Gare s'est poursuivie en 2012.

A la suite de discussions engagées par la Municipalité de Chevilly, cette ligne a été étendue jusqu'à ce village qui en constitue ainsi un départ et un terminus. Cette extension est en vigueur depuis le 27 août 2012.

Comme en 2011, quatre courses sont disponibles chaque jour, du lundi au vendredi ; deux le matin et deux en fin d'après-midi. La fréquentation est désormais suffisante pour demander au Service cantonal de la mobilité (SM) d'officialiser ces prestations en les inscrivant dans l'offre du trafic régional voyageurs. La Municipalité de Gollion qui a été l'initiatrice de cette ligne a adressé le 27 juillet une lettre dans ce sens au Service de la mobilité. Un accusé de réception et une demande de renseignements ont été reçus le 13 septembre.

Le minibus qui assure ces trajets a accueilli 120 à 170 passagers hebdomadaires, selon les saisons. Il est indéniable que ce service répond à un besoin ; les Municipalités concernées ont la volonté de le maintenir et de le faire officialiser par le canton dans les meilleurs délais.

## **5.3 Cartes journalières CFF**

Ce service à la population est fort apprécié, tant par les habitants de Cossonay que par ceux des villages de Cottens, Dizy, Gollion, La Chaux, Senarclens et Vullierens qui cofinancent l'achat des abonnements annuels.

Pour l'année 2012, nous avons deux jeux de cartes achetés au prix de Fr. 12'300.-- chacun. Nous disposons ainsi de 732 cartes journalières (année bissextile) et nous en avons vendu 593 dont 392 pour les habitants de Cossonay.

Malgré un déficit de Fr. 735.--, à répartir entre toutes les communes susmentionnées (Cossonay Fr. 418.35), il a été décidé d'acquérir 4 jeux de cartes journalières pour 2013. Cela permettra de répondre à une forte demande sur les week-ends et durant la belle saison.

## **5.4 Mobility**

Malgré la présence d'une voiture Mobility à la gare de Cossonay depuis le début de l'année 2012, la voiture stationnée à l'avenue du Funiculaire a réalisé un chiffre d'affaires réjouissant de Fr. 13'206.--, représentant 340 demandes et 15'357 km parcourus. Ainsi la garantie de déficit accordée par la Municipalité à Mobility au cas où ce chiffre d'affaires serait inférieur à Fr. 12'000.-- n'a pas été sollicitée.

## **6. Promotion économique**

La promotion économique de Cossonay et la défense de ses intérêts sur le plan régional sont toujours assurées par l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges) dont les bureaux sont situés au 2<sup>ème</sup> étage de notre bâtiment administratif.

En 2012, l'ARCAM a lancé une étude pour la réorganisation du tourisme sur l'ensemble du district de Morges. Un spécialiste en la matière a été engagé par l'ARCAM pour une durée de 2 ans afin de mener à bien ce projet.

D'autre part, c'est en 2012 que la Municipalité a enfin pu réaliser la vente de la parcelle 420 de Champ-Tiraud (Préavis municipal No 03/2011) et préparer la vente de la parcelle 227 de Champ-Vionnet (préavis municipal No 08/2012). La Commune de Cossonay ne dispose dès lors plus de terrain en zone artisanale à vendre.





## **Nicole Baudet, Vice-Présidente**

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> janvier 2005

### **1. Bâtiments**

Pour mémoire, nous vous rappelons que notre commune possède 23 bâtiments. Nous en dressons ci-après une liste :

4 bâtiments administratifs où sont logés les Services ainsi que des activités liées à l'administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du secteur des travaux, poste de gendarmerie.

4 bâtiments scolaires : PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque) et Collège des Chavannes. La salle de gym du Passoir, encore bien présente à fin 2012, a été démolie au début 2013. Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASICoPe.

7 bâtiments d'habitation : rue Neuve 5, 7, 9 et 11, Place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4, ce qui représente 22 logements auxquels il faut additionner 2 appartements situés dans les bâtiments scolaires.

5 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales : l'Espace Alfred Landry, le bâtiment de la zone sportive en Marche, le Squat, le chalet-refuge du Jura Club et la cabane des Bûcherons.



1 Hôtel : Hôtel Le Funi

1 Eglise : le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul

1 parking couvert : Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires.

#### **1.1 Bâtiments communaux**

En plus de leur gestion administrative et de leur entretien courant, nous avons réalisé les travaux suivants :

Bâtiment administratif Déménagement des bureaux du Service technique au 1<sup>er</sup> étage en lieu et place des bureaux de la Bourse qui ont été transférés au rez-de-chaussée. Pour des raisons de sécurité, un guichet a été aménagé dans le corridor au moyen d'une paroi vitrée.

## Maison de Ville

Changement de la signalétique.

## Dépôt du Secteur des travaux et de la voirie

Installation d'une nouvelle chaudière et raccordement au gaz.

## Eglise

Restauration de toutes les fenêtres de la nef.

De plus, la Municipalité a fait procéder à la thermographie de trois de ses bâtiments, à savoir le collège des Chavannes, l'Hôtel « Le Funi » et le Petit Collège. Ce travail a été confié au bureau d'ingénieurs Biff SA de Lausanne. Ses rapports proposent diverses solutions pour améliorer la qualité thermique de l'enveloppe de ces bâtiments et réduire ainsi leur consommation d'énergie.



En ce qui concerne la salle polyvalente, deux étapes importantes ont été franchies en 2012 en vue de la construction de ce bâtiment. Il s'agit en premier lieu de l'enquête publique, ouverte du 20 avril au 20 mai 2012, qui n'a suscité aucune opposition et de l'adoption du préavis municipal No 12/2012 par votre Conseil. Nous rappelons que ce préavis a permis l'ouverture des crédits nécessaires à la réalisation des travaux dont le coût global (y compris l'achat de la cantine et les démolitions) se monte à Fr. 15'407'466.60 TTC (Montant rectifié au niveau de l'achat de la cantine, préavis 03/2013). Les travaux ont débuté au mois de février 2013.

## **1.2 Bâtiments scolaires**

### PAM 1

La bibliothèque scolaire a été rafraîchie et réaménagée.

### PAM 3

A la suite de nouvelles règles imposées par les fédérations suisses de basket d'une part et de volley d'autre part, un nouveau marquage au sol a été réalisé dans la salle de gymnastique du PAM 3.

### PAM 4

Si le PAM 4 est propriété de l'ASICoPe, la Commune de Cossonay partage avec elle la propriété des panneaux solaires photovoltaïques installés sur le toit de ce bâtiment à raison de 1/3 ASICoPe et 2/3 Commune.

A leur sujet, le 10 novembre 2012, Swissgrid a communiqué sa décision à la Commune de Cossonay concernant la rétribution à prix coûtant (RPC). Ainsi, le taux de rétribution définitif s'élève à 66,6 centimes le kWh, ceci pour une durée de 25 ans à partir du 12 octobre 2012. A la suite de cette information, une convention relative à ces panneaux solaires a été passée avec l'ASICoPe.

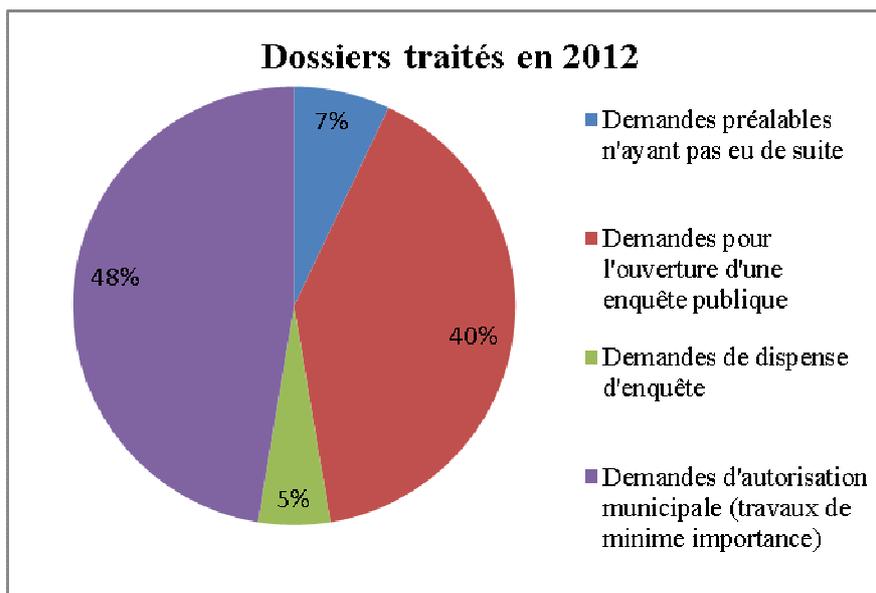
## Collège des Chavannes

La 3<sup>ème</sup> phase des travaux prévus par le préavis municipal No 01/2010 relatif à l'assainissement des dalles et plafonds et au remplacement des fenêtres en bois par des fenêtres en PVC a été réalisée. Un nouveau vestiaire pour une classe au rez-de-chaussée a été installé.

## **2. Police des constructions**

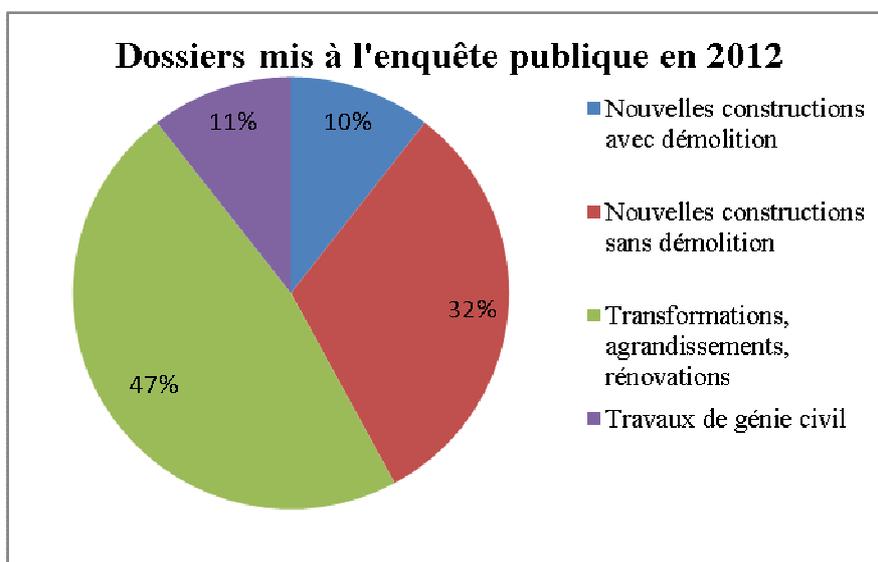
Lors de chaque séance hebdomadaire, la Municipalité examine de nombreux dossiers préparés par le Service technique communal, dont en particulier :

- 4 demandes préalables n'ayant pas eu de suite ;
- 23 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 3 demandes de dispense d'enquête ;
- 27 demandes d'autorisation municipale (travaux de minime importance)



Les types de travaux relatifs à ces demandes sont les suivants :

- 6 nouvelles constructions avec démolition ;
- 18 nouvelles constructions sans démolition ;
- 27 transformations, agrandissements, rénovations ;
- 6 travaux de génie civil.



Au cours de l'année, 53 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et la commission de salubrité a exécuté 26 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et de permis d'utiliser.

Au cours de l'année 2012, le nombre de communes qui ont signé une convention proposée par la Municipalité de Cossonay au sujet de la prise en charge de leurs dossiers de police des constructions par notre Service technique a considérablement augmenté. Elles sont au nombre de 7 au 31 décembre 2012, soit les communes de Cuarnens, Ferreyres, Gollion, L'Isle, Senarclens, Sévery et Vullierens.

A la même date, des tractations étaient en cours avec les communes de Chavannes-le-Veyron, Dizy et La Chaux.

### **3. Commission d'architecture et d'urbanisme de la vieille ville de Cossonay**

Cette commission est formée de 9 membres ; elle est présidée par Mme Nicole Baudet, Municipale. Le Service technique en assure toute la logistique. Au cours de l'année 2012, elle s'est réunie à 6 reprises. La consultation des pages qui se trouvent ci-après vous donnera toutes les informations utiles concernant les activités de cette commission.

## COMMISSION D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE LA VIEILLE VILLE

### RETROSPECTIVE 2012

Séance / date	Propriété	N° parcelle	Objet	Divers
1 <sup>ère</sup> séance 19 janvier	Müller Henry	121	Revue de tous les dossiers examinés au cours de l'année 2011.  Transformation et création de 4 appartements.  Repas annuel au Brûlot	Proposition de M. Matile, visite des travaux exécutés  La commission réitère la demande de ne pas modifier la toiture
2 <sup>ème</sup> séance 15 février	Crausaz Bernard  Müller Henry	13  121	Création d'un canal de fumée en façade Nord  Transformation et création de 4 appartements.	Projet refusé  Projet actuellement sans suite
3 <sup>ème</sup> séance 21 mars			<b>Annulée</b>	
4 <sup>ème</sup> séance 25 avril	Bettens Olivier et Christiane  Rodeschini Emilio  Geiser Elisabeth  Müller Henry	392  76  502  121	Pose de 8m2 de capteurs solaires en toiture  Réfection des façades, pose d'un crépi isolant  Construction d'une villa  Transformation d'un appartement existant	Travaux prévus en avril 2013  Travaux exécutés  Dossier en suspens  Travaux en cours
5 <sup>ème</sup> séance 30 mai			<b>Annulée</b>	

6 <sup>ème</sup> séance 5 juillet	Freymond Jean-Pierre	71	Changement des fenêtres	Travaux exécutés
	Bettens Olivier et Christiane	392	Changement des tuiles	Contestation de N. Schlaeppli
	Allens	---	Antennes paraboliques	
	Roberto Bassi	---	Pose de rhododendrons	Travaux exécutés
7 <sup>ème</sup> séance 15 août			<b>Annulée</b>	
8 <sup>ème</sup> séance 19 septembre	Keller Olivier	128-578	Transformation du bâtiment existant et création de 8 logements	Projet en cours
9 <sup>ème</sup> séance 25 octobre			<b>Annulée</b>	
10 <sup>ème</sup> séance 21 novembre	Reymond Jean-Jacques et Antoinette	519	Remplacement des fenêtres et volets	En attente d'un projet
11 <sup>ème</sup> séance 14 décembre			<b>Annulée</b>	

- 11 séances dont 5 annulées
- 11 dossiers traités

# Rétrospective 2012



**S**ERVICE TECHNIQUE  
**ST**COMMUNE de COSSONAY  
Rue Merve 1  
1304 Cossonay  
Tél. 021/863 22 15  
Fax. 021/863 22 12  
c.nuemberger@cossonay.ch

**Plan de situation**

Commune de Cossonay   
Base cadastrale du 20 novembre 2011  
Établi sur la base des données cadastrales

1:1'500

## **4.**

### **Santé publique**

La Municipalité a assisté aux Assemblées générales des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois, EHNV, de l'Association du Nord vaudois pour l'aide et les soins à domicile, ASPMAD et du Réseau de soins de la Broye et du Nord Vaudois (RNB). Concernant les soins à domicile, rappelons qu'un Centre médico-social est présent à Cossonay. Ses locaux sont situés à la rue des Laurelles.

## **5.**

### **Affaires sociales**

#### **5.1 Action sociale**

Après les changements intervenus en 2011, l'année 2012 a permis à la nouvelle association ARASMAD (Association régionale pour l'action sociale Morges – Aubonne – Cossonay) de prendre ses marques dans un secteur élargi. Mme Nicole Baudet fait partie du comité directeur de l'ARASMAD qui compte sept membres. Ce comité siège une fois par mois.

#### **5.2 Fondation « Le Relais »**

La Fondation « Le Relais » basée à Morges, est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté. Mme Nicole Baudet est membre de son comité de direction qui s'est réuni à quatre reprises en 2012.

#### **5.3**

##### **Jeunesse – Le CLAC**

Après deux ans d'ouverture, nous constatons que le public du CLAC est très varié. Les jeunes qui le fréquentent sont autant des filles que des garçons âgés entre 12 et 18 ans et provenant de milieux sociaux différents.



Des liens se sont créés au fil du temps entre les animateurs et les jeunes dans le cadre des discussions et activités qui sont proposées au sein du CLAC. Un réel besoin de soutien et d'accompagnement, allant des démarches administratives à des questions plus personnelles, est constaté par l'équipe des animateurs.

Nous comprenons aussi que leur envie initiale de posséder un lieu bien à eux, où ils peuvent se retrouver, répond aussi à leur besoin de savoir en tout temps où ils peuvent déposer leurs difficultés et leurs angoisses.

En analysant l'évolution de ce projet, nous sommes persuadés que la présence d'une telle institution est une nécessité pour la jeunesse d'une communauté de quelque 3'500 personnes.

Le CLAC s'inscrit sur le principe de libre adhésion, chaque jeune qui vient est libre d'aller et venir comme il le souhaite, tout en respectant les règles qui sont établies au sein de la structure.

- **Favoriser les rencontres** : ce lieu doit, en premier lieu, permettre aux jeunes de se rencontrer et de partager des moments ensemble.
- **Renforcer l'autonomie** : ce lieu, qui se veut sécurisant, participe au développement de l'affirmation de soi, de la confiance en soi et de l'estime de soi par diverses activités valorisant les jeunes.

- Repérer et prévenir : le lieu sécurisant qu'est le CLAC permet aux participants de bénéficier d'écoute et de soutien. Ceci permet donc aux professionnels de repérer les situations et les comportements à risque ainsi que de les prévenir.
- Vivre en communauté : la vie en communauté est également une part importante du projet, c'est-à-dire apprendre à bien vivre ensemble en respectant les autres et en se respectant soi-même. Elle participe au développement et au renforcement des relations sociales.

Diverses activités permettent d'ouvrir un espace de dialogue et de créer des liens de confiance. Par ces activités, nous les confrontons à des normes et des valeurs sociétales qu'ils pourraient rencontrer en dehors de nos murs. Les jeunes peuvent participer à des cours (danse, etc.), selon leurs besoins et leurs envies. Ils ont également la possibilité de participer à des ateliers de cuisine et à la confection d'un repas, deux fois par mois.

Par ailleurs, d'autres activités sont organisées au fil des mois. Les informations concernant le programme d'activités mensuel sont transmises via Facebook et par le biais d'un flyer distribué au début de chaque mois.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, la Municipalité a engagé un nouvel animateur socio-culturel en la personne de M. Alexandre Hugli, entre autre pour compenser le départ ou les congés d'animatrices. La présence d'un homme au sein de l'équipe d'animation est bénéfique.

#### 5.4

#### Séniors, Coss'Aînés

Les objectifs de Coss'Aînés sont d'identifier les besoins des aînés, favoriser l'engagement bénévole, développer des activités afin d'éviter l'isolement, favoriser l'échange de savoirs et l'apprentissage à tout âge, stimuler l'échange intergénérationnel, développer le bénévolat de proximité et les contacts avec les associations qui poursuivent des objectifs similaires.

Le comité de Coss'Aînés a désormais pris son rythme de croisière. Il fonctionne d'une manière indépendante et améliore sans cesse la qualité et la diversité de ses prestations.

### 6

#### Affaires culturelles

##### 6.1 Théâtre du Pré-aux-Moines

Sous la houlette de MM. Philippe Laedermann et Jean-François Guex, le théâtre du Pré-aux-Moines a obtenu ses lettres de noblesse. Durant la saison 2011 – 2012, 13 spectacles différents et un total de 18 représentations, ont été présentés pour le bonheur de 4'053 spectateurs payants.

##### 6.2 Exploration du monde

Les conférences d'Exploration du monde, soutenues par le pour-cent culturel Migros et présentées au Théâtre du Pré-aux-Moines, affichent régulièrement complet. Présentées des mercredis entre les mois d'octobre à mars, l'après-midi et en soirée, les conférences de la saison 2011 – 2012 ont été très appréciées.

### **6.3 Cinéma Casino SA**

L'association de la Lanterne magique, club de cinéma pour enfants, en collaboration avec M. Pascal Miéville, gérant du cinéma Casino, vient de créer un club à Cossonay. Le cinéma de Cossonay a accepté de mettre la salle à disposition, une fois par mois de septembre à mai, à un prix favorable. La Municipalité a décidé d'accorder une subvention de Fr. 5'000.- pour la saison 2012-2013 afin d'aider au démarrage de cette activité qui semble rencontrer un franc succès.

M. Georges Rime, Syndic, a été élu au Conseil d'administration du cinéma Casino SA lors de l'assemblée générale du 10 juillet 2012. Ce Conseil est désormais composé de 4 personnes, soit MM. Daniel Aubert, Président, Raymond Morel, Bernard Favre et Georges Rime.

### **6.4 Sociétés locales**

La Municipalité soutient les activités des sociétés locales qui œuvrent dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, etc. Elle leur accorde ponctuellement des subsides en fonction des spectacles qu'elles présentent et met gratuitement à leur disposition les locaux dont elles ont besoin.

### **6.5 Bibliothèque**

A la suite de la démission de Mme Eliane Aubert, responsable de la bibliothèque communale depuis 1989, la Municipalité a engagé pour la remplacer Mme Hedwige Gigon, au 1<sup>er</sup> mai 2012.

Le personnel de la bibliothèque se compose désormais de :

- M. Philippe Laedermann, responsable du Service « culture et tourisme » ;
- Mme Hedwige Gigon, bibliothécaire ;
- Mme Laurence Nicod, aide-bibliothécaire ;
- Mme Jacqueline Despland, achat des livres pour enfants.

En fin d'année 2011, un nouvel éclairage a été installé dans toute la bibliothèque. Une nouvelle pièce a été ouverte au public. Dès janvier 2012, des étagères ont été achetées et les documents pour enfants ainsi que les bandes dessinées y ont été disposés. Un matelas, des coussins ainsi que des poufs permettent aux enfants d'y être à l'aise. L'inauguration de cette salle a eu lieu en février.

En raison d'un nombre important de livres qui n'étaient plus consultés par les abonnés, parfois depuis plusieurs années, Mme H. Gigon a organisé un déstockage, soit la vente à bon marché de ces livres. Cette action a permis de récolter la somme de Fr. 1'225.85.



Pour l'année 2012, la statistique des prêts se présente comme suit :

- Documents empruntés par des lecteurs adultes et AVS :	5'644
- Documents empruntés par des lecteurs enfants :	4'933
- Ouvrages documentaires prêtés :	400
- Romans prêtés :	10'177
- Romans en gros caractères (prêt depuis septembre 2012) :	40
- Nombre de livres dans le catalogue au 31.12.2012 :	10'385
- Lecteurs inscrits (dès le 01.01.2010) :	375
- Lecteurs actifs (min. 1 prêt durant l'année 2012) :	275

273 lecteurs qui n'étaient plus venus depuis le 01.01.2010 ont été supprimés.

Nouveaux lecteurs depuis le 01.01.2012 : 61

Soit :

- Lecteurs adultes et AVS :	28
- <b>Lecteurs enfants :</b>	<b>32</b>
- <b>Lecteur famille :</b>	<b>1</b>



## **Valérie Induni, Municipale**

Entrée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2006

### **1. Ecoles**

#### **1.1 Etablissements scolaires**

Durant l'année scolaire, l'établissement scolaire primaire a compté 901 élèves (+30) et l'établissement secondaire 809 (-29), ce qui représente un total de 1710 élèves. Ce chiffre représente une augmentation de 1 élève par rapport à 2011. En ce qui concerne Cossonay, nous avons 492 élèves cette année contre 494 l'an passé, donc une diminution de 2 élèves. En juillet 2012, 175 élèves ont terminé leur scolarité, 76 en VSB, 64 en VSG et 35 en VSO.



#### **1.2 ASICoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz**

##### 1.2.1 Conseil intercommunal

Le conseil intercommunal a siégé deux fois. Deux préavis lui ont été soumis, l'un sur les comptes 2011 et l'autre sur le budget 2013. Tous deux ont été acceptés.

##### 1.2.2 Comité directeur

Durant l'année 2012, deux membres ont quitté le comité directeur. Il s'agit de Mme Françoise Robellaz de Grancy et de M. Bernard Dufour de La Chaux, qui ont également tous les deux quitté leur fonction de municipale / municipal. Mme Robellaz a été remplacée par M. Jean-Jacques Mercier de Vullierens. Le/la remplaçant(e) de M. Dufour sera désigné(e) lors du premier conseil intercommunal 2013 de l'ASICoPe.

Le comité directeur s'est réuni à 21 reprises en 2012. Tout au long de l'année, il a traité de nombreux sujets habituels, tels que les transports, les constructions, les contrôles médicaux et dentaires, les devoirs surveillés et les relations avec les communes. Etant donné que le mobilier et le matériel appartiennent à l'ASICoPe et non plus aux communes, le comité directeur en a établi un inventaire, avec le concours des deux directeurs, ce qui a permis la conclusion d'une nouvelle police ECA, au nom de l'ASICoPe.

Les chapitres suivants donnent des informations complémentaires sur les objets importants de l'année.

### 1.2.3 Constructions

Le dicastère des constructions poursuit son travail sur le projet de complexe scolaire de la « campagne des Chavannes ». Après avoir mandaté un nouvel architecte conseil, en la personne de M. Nicolas Joye, de Penthaz, l'ASICoPe a lancé un concours d'architecture au printemps 2012. 34 projets ont été reçus, dont 33 dans les délais. Plusieurs d'entre eux provenaient de bureaux d'architecture étrangers. Le jury, composé entre autres de deux représentants de Cossonay, M. Georges Rime, Syndic et Mme Valérie Induni, Municipale et membre du comité directeur de l'ASICoPe, a délibéré durant trois jours et a décerné 5 prix. Le gagnant du concours est le projet du bureau Ruffieux-Chehab de Fribourg, intitulé « la clé des champs ». Le vernissage a eu lieu en présence du jury, ainsi que des représentants des exécutifs des 13 communes de l'ASICoPe. Une deuxième soirée a été organisée pour les membres du Conseil intercommunal et du Conseil d'établissement. Le concours a, par la suite, fait l'objet d'une exposition publique dans les locaux de la Protection Civile du PAM à Cossonay. Deux préavis vont être déposés pour la suite de ce projet : un préavis pour un crédit d'étude auprès du Conseil intercommunal de l'ASICoPe et un préavis pour un crédit d'étude et une part du crédit de concours pour la garderie, l'UAPE et la ludothèque de Cossonay, auprès de votre Conseil.

### 1.2.4 Transports

Suite à l'augmentation des coûts de transport liée à l'introduction du nouvel horaire des transports publics du 11 décembre 2011, le comité directeur a choisi de ne pas toucher aux horaires en cours d'année scolaire. Ainsi, les horaires 2011-2012 ont été maintenus jusqu'aux vacances d'été 2012.

En parallèle, le comité directeur a pris la décision de mettre sur pied un horaire continu, impliquant la suppression des transports scolaires à midi. Cette nouvelle grille des transports est entrée en vigueur à la rentrée scolaire d'août 2012. Elle a nécessité la mise sur pied d'un système permettant de prendre en charge les 750 élèves scolarisés au PAM (en particulier ceux habitant hors de Cossonay, à savoir environ 500 élèves) durant la pause de midi.

La situation tendue entre CarPostal et la SAPJV a particulièrement inquiété le comité directeur, qui souhaite pouvoir maintenir une collaboration avec cette entreprise de transports régionale, sous-traitante de CarPostal, dont le contrat avec la régie a été dénoncé pour fin 2013. En juin 2012, le contrat de 5 ans conclu par l'ASICoPe avec CarPostal est arrivé à échéance. Le comité directeur a souhaité conclure un nouveau contrat d'une année seulement et non pas de 5 ans comme souhaité par CarPostal. La reconduction de ce contrat annuel est toujours en attente de validation.

Le début de l'année scolaire 2012 – 2013 a vu à nouveau de nombreuses demandes de dérogation de transports, argumentées principalement par l'organisation personnelle des familles, en lien avec l'accueil parascolaire des enfants. L'ASICoPe n'ayant pas l'obligation d'assumer ces situations, les réponses ont été majoritairement négatives. Toutefois, l'ASICoPe accepte des dérogations dans deux cas de figure : lorsque l'élève possède deux domiciles, suite à la séparation de ses parents (garde alternée) ou lorsqu'une attestation pour raisons médicales justifie ce transport dans une autre commune que celle du domicile.

Toujours au niveau des transports, le comité directeur a dû faire face à passablement d'incivilités, notamment sur une ligne. Plusieurs interventions du médiateur de CarPostal ont été nécessaires pour recadrer certains élèves, voire même leurs parents. Le comité directeur a par ailleurs pris contact avec les autorités des communes concernées et avec la Préfecture, quand cela s'est avéré nécessaire.

Enfin, le comité directeur remercie Mme F. Monney, doyenne de l'Etablissement primaire, pour les tâches accomplies dans l'organisation annuelle des transports et le traitement de certains dossiers sensibles.

#### 1.2.5 Horaire continu

Pour pouvoir accueillir les élèves restant sur le site du PAM à midi, toute une organisation a été mise en place.

Tout d'abord, au niveau des locaux, la Commune de Cossonay a accepté de mettre à disposition de l'ASiCoPe, durant la pause de midi, le réfectoire et la cuisine militaires, le foyer communal du PAM 3, ainsi que les deux étages de l'Espace Alfred Landry, moyennant le paiement d'un loyer.

M. Barmada, restaurateur au PAM, a mis en place l'infrastructure nécessaire pour pouvoir fournir les repas nécessaires, soit environ 240 repas par jour en moyenne sur 2012. Chaque repas est facturé Fr. 10.-, dont Fr. 7.- à la charge des parents et Fr. 3.- à la charge de l'ASiCoPe. Hormis les repas chauds, les élèves peuvent également pique-niquer au réfectoire militaire, où sont mis à disposition des fours à micro-ondes et de l'eau.

Huit personnes résidant dans les communes de l'ASiCoPe ont été engagées pour la surveillance des divers locaux. Les deux responsables des surveillantes sont Mme Fiorella Meylan de Penthaz et Mme Ingrid Luschinger de Vufflens-la-Ville.



Deux horaires ont été mis sur pied par la direction des écoles afin que tous les élèves ne mangent pas en même temps. Chaque élève dispose d'une pause de 1h15.

Les devoirs surveillés peuvent être effectués durant la pause de midi.

Après 4 mois de fonctionnement, le bilan est positif ! Toutefois, certaines réflexions doivent encore être faites au sujet de l'occupation des élèves après leur repas, qui pour l'instant entraîne quelques problèmes de discipline et parfois des déprédations en ville.

Dans un autre registre, il s'agit également de simplifier l'organisation administrative des commandes des repas et annonces de participation au pique-nique, ainsi que du contrôle des présences.

#### 1.2.6 Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement (CET), dans sa nouvelle composition, s'est réuni à 5 reprises. L'état d'esprit y est excellent et les travaux se déroulent dans un esprit de collaboration entre les divers intervenants.

Durant l'année, le CET a œuvré sur les points suivants : problématique des horaires scolaires secondaires et journée continue, coût des transports et règlement de l'Etablissement primaire. Il a reçu des informations des deux directeurs sur la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et a pu prendre connaissance, lors d'une soirée, du projet lauréat du concours d'architecture.

Petit bémol : le nombre de personnes intéressées pour ce Conseil a nettement fléchi et il est difficile de compléter le quart associatif. Lors des dernières élections, pour la commune de Cossonay, l'USL avait été approchée, mais aucune société locale ne s'est montrée intéressée.

## **2 Enfance**

### **2.1 AJERCO**

Il n'y a pas eu de changement au niveau du comité directeur durant cette année. Celui-ci a donné mandat à fin 2012 au bureau Amalthée, d'étudier un nouveau plan de développement pour le réseau, incluant une éventuelle mise en place du troisième pilier de la LAJE (loi sur l'accueil de jour des enfants), à savoir les UAPE (unités d'accueil pour les écoliers).

De manière générale, nous relevons une demande marquée pour l'accueil des enfants scolarisés, laquelle ne peut de loin pas être absorbée par les places proposées auprès des accueillantes en milieu familial. De même, un grand nombre de parents sont en attente d'une place en accueil collectif pour leur enfant de moins de 5 ans. A la fin de l'année 2012, 300 enfants sont inscrits sur une liste d'attente pour une demande en accueil collectif ou familial au sein du réseau Ajerco.

M. Claude Borgeaud, directeur de l'ARAS Jura - Nord Vaudois et sa collaboratrice Mme Catherine Müller, responsable du réseau, ont participé aux séances du comité directeur avec voix consultative. Le comité directeur s'est rencontré à 11 reprises durant l'année.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises pour adopter les comptes 2011 et le budget 2013.

### **2.2 Accueil collectif préscolaire**

Depuis janvier 2012, le réseau compte 22 places supplémentaires, ce qui porte le nombre total de places à 110, grâce à l'ouverture de la garderie « Le Chap'rond rouge » à Pampigny (5 places en nurserie, 7 places trotteurs, 10 places moyens). Dès les premiers mois, cette nouvelle garderie a affiché un excellent taux d'occupation. La nurserie a été immédiatement remplie et les autres groupes sont maintenant quasi complets. Ainsi, le taux de remplissage de cette garderie est de 89 % après 12 mois d'exploitation.

Le projet de la nouvelle garderie de La Sarraz, qui comptera 22 places, est en phase de réalisation avec une ouverture prévue en juillet 2013.



Les quatre autres structures d'accueil collectif préscolaire du réseau, soit : La Toupie à Pompaples, Croquelune à Cossonay, Les Lucioles à Vufflens-la-Ville et La Chenaille à Penthelaz, poursuivent leurs activités dans la continuité avec un excellent taux de remplissage moyen annuel de 92 %. Il faut rappeler que pour assurer le passage des enfants d'un groupe à l'autre au sein d'une même garderie, des places doivent être laissées libres une partie de l'année afin de ne pas dépasser le maximum d'enfants autorisés par groupe d'âge.

L'accueil collectif préscolaire emploie 63 éducatrices et auxiliaires éducatives. Il permet l'accueil de 339 enfants.

Au niveau opérationnel, le comité directeur avait validé l'idée de nommer pour la garderie de Pampigny une directrice qui puisse reprendre également la direction des garderies de Penthelaz et de Vufflens-la-Ville. Cette solution n'a pas donné satisfaction ; dès la fin 2012, les trois structures sont à nouveau dirigées indépendamment les unes des autres.

### **2.3 Accueil familial de jour**

L'accueil familial de jour a enregistré une légère diminution de ses accueillantes en milieu familial et des heures d'accueil. A la fin de l'année 2012, un nouveau calendrier pour la rémunération des accueillantes a été mis en place, permettant ainsi de verser leur salaire pour la fin du mois. Ceci a eu pour effet de revoir également la période de facturation aux parents, établie désormais sur les heures consommées du 16 du mois au 15 du mois suivant. Dès lors, les chiffres des heures de l'accueil familial pour l'année 2012 sont « amputés » de la dernière quinzaine de décembre.

L'accueil en milieu familial compte 50 accueillantes. 344 enfants ont bénéficié d'une place dans ce type d'accueil durant l'année.

Depuis 2009, année de création du réseau, les heures annuelles d'accueil familial de jour ont fluctué entre 130'000 et 162'000. Avec un peu plus de 141'000 heures en 2012, nous restons donc dans la moyenne.

## **3 Organisation régionale de la protection civile – ORPC**

L'année 2012 a été placée sous le signe de la réorganisation, comme cela a déjà été annoncé dans le rapport de gestion de l'année dernière.

Le comité directeur a conservé la même composition qu'en 2012. En juillet, M. Guy Bise de L'Isle a quitté son poste de Municipal pour raisons de santé. Le comité directeur a décidé de ne pas le remplacer pour les 6 mois restant jusqu'à la mise en place des nouvelles structures de la protection civile dans la région. Le comité directeur a ainsi continué à travailler avec 4 membres.

Le travail de réorganisation a été considérable. Pour rappel, les 30 communes de l'ORPC Cossonay étaient réparties sur deux districts : 20 communes dans le district de Morges et 10 dans le district du Gros-de-Vaud. Les deux districts ont prévu chacun une organisation différente pour leur nouvelle ORPC. Sur le district de Morges, il a été prévu une entente intercommunale avec mise en place d'une nouvelle convention.

Celle-ci a par ailleurs été acceptée par votre Conseil, lors de sa séance du 23 avril 2012 (préavis 3/2012). Quant au district du Gros-de-Vaud, il a prévu une association

intercommunale à buts multiples et à géométrie variable avec mise en place de statuts. Dans les deux cas, il a été difficile de convaincre l'ensemble des Municipalités de la pertinence de la réorganisation. Finalement, après pas mal de séances, l'ensemble des Municipalités et des Conseils généraux ou communaux des 30 communes ont accepté, qu'une convention, qu'un des statuts.

Une fois la réorganisation acceptée au niveau politique, le travail s'est porté sur le niveau opérationnel, qu'il s'agisse de la répartition des astreints entre les deux régions, de la répartition du matériel, de l'inventaire des locaux à conserver ou à supprimer, etc. Pour notre commune, il y a peu de changement. Le poste de commandement du PAM est conservé et sera utilisé par la nouvelle ORPC du district de Morges. Par contre, le bail des bureaux de l'ORPC région Cossonay, situés au-dessus des locaux de la voirie, a été résilié par le comité directeur, au 30 décembre 2012.

Les deux professionnels de l'ORPC Cossonay ont été engagés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par les nouvelles régions. Ainsi, le Lieutenant-Colonel Pierre-Alain Collet a intégré l'ORPC du district de Morges et le Major suppléant Guy Hildebrand celle du Gros-de-Vaud. A partir de septembre 2012, ils ont tous les deux effectué un certain nombre d'heures dans les nouvelles régions pour assurer la préparation des cours 2013.

Au niveau opérationnel, voici quelques activités de 2012 :

- Le 3 février, essai des sirènes ;
- Le 15 février, rapport annuel 2011 ;
- En mai, cours FIR (formation d'intervention régionale) ;
- En septembre, cours appui-assistance, dans des EMS de la région ;
- Le 6 décembre, rapport annuel 2012.

Le budget 2013 de l'ORPC du district de Morges a été établi par les deux comités directeurs (ORPC Cossonay et ORPC Morges). Une commission de gestion « ad hoc » a été mise sur pied pour rapporter sur ce budget lors de la première assemblée régionale de la nouvelle entité. Elle était composée de représentants des deux commissions de gestion des anciennes organisations.

Pour l'ORPC région Cossonay, une dernière assemblée régionale se tiendra au printemps 2013 pour l'adoption des comptes 2012, pour prononcer la dissolution de l'entente et avaliser le décompte final (bilan).

## **4 Service de défense incendie et de secours – SDIS**

### **4.1 Mise en place du SDIS Région Venoge**

Le SDIS région Venoge a vécu sa première année d'existence. Comme toute nouvelle organisation, le travail de mise en place a été très important. Ainsi, devant l'ampleur de la tâche, le CODIR a décidé de s'organiser en plusieurs dicastères :

- Pour les finances : Mmes Isabelle Hautier et Valérie Induni ;
- Pour l'infrastructure et le matériel : MM. Eric Maeder et Philippe Tesse ;
- Pour l'Etat-Major : MM. Pascal Chassay, Jean-Marc Meylan et Charles Ruchty.

Le CODIR travaille en étroite collaboration avec l'état-major, représenté par son commandant le Major Burnat, qui participe à la plupart des séances fixées toutes les 3 à 4 semaines. Ainsi durant cette première année, 12 séances ont eu lieu.

Le comité directeur s'était donné une année pour rendre opérationnel le Service de défense incendie et de secours Région Venoge. Cependant, depuis la mi-février 2012, toutes les alarmes reçues par la Centrale de traitement des alarmes (CTA) ont été traitées en fonction de la nouvelle organisation des détachements de premiers secours (DPS) et des détachements d'appui (DPA). Le comité directeur n'a pas apprécié cette manière d'être mis devant le fait accompli, mais n'a rien pu faire par rapport à la volonté de l'ECA.

Les objectifs de cette première année, à savoir la mise en place des cahiers des charges des cadres de l'EM, l'organigramme du SDIS, la carte des secteurs, la répartition des locaux et l'inventaire du matériel, le journal des interventions et enfin la modification du logo, ont été atteints. Le comité directeur a décidé de s'adresser aux 27 communes composant le SDIS région Venoge, non seulement au travers des informations données lors des séances du Conseil intercommunal et lors du rapport annuel, mais également à travers la création d'une lettre infos. Celle-ci permet de tenir les Municipalités au courant de l'évolution du SDIS et de leur rappeler un certain nombre de règles liées à la protection contre l'incendie.

La comptabilité est tenue par la bourse communale de Cossonay. Notre boursier, M. Bernard Augsburger, a mis en place un nouveau plan comptable en concertation avec le comité directeur et le commandant. Il a ensuite rentré les coordonnées de tous les pompiers (315 dans les DAP et 75 dans les DPS). Cette dernière opération a pris beaucoup de temps, notamment pour obtenir les coordonnées bancaires. Le versement des soldes s'est ainsi avéré plus complexe que prévu.

#### **4.2 Organisation du SDIS Région Venoge en 2012**

Notre SDIS est placé sous le commandement du Major Thierry Burnat, épaulé par un commandant suppléant, le Capitaine Philippe Rappaz. Le Premier lieutenant Miguel Lopes est responsable de la formation ; le Capitaine Daniel Radelet est responsable technique ; le Capitaine Philippe Rappaz est chef du DPS et le Capitaine Christophe Tardy est chef des DAP (détachements d'appui). Chaque site est placé sous la responsabilité d'un capitaine, qui fait partie de l'EM décisionnel.

Le SDIS comporte 3 sites DPS :

- Le site DPS du Milieu-du-Monde
- Le site DPS du Pied-du-Jura
- Le site DPS de Penthalaz

Il comprend également 7 sites DAP

- Le site DAP du Flon
- Le site DAP de Penthalaz
- Le site DAP du Pied-du-Jura
- Le site DAP du Milieu-du-Monde
- Le site DAP de Cossonay
- Le site DAP du Veyron
- Le site DAP de la Tine

- À Penthalaz, L'Isle et La Sarraz (DPS et DAP)
- A Boussens, Cossonay, Grancy et Chevilly (DAP)

A Penthalaz et à Mont-la-Ville se trouvent des locaux complémentaires contenant uniquement du matériel.

### **4.3 Activités 2012**

Durant l'année 2012, les pompiers ont répondu à 253 alarmes, réparties entre 41 services préventifs et 212 alarmes CTA. Ils ont fait face à 43 alarmes feu, dont 15 dans des habitations et 5 au sein d'entreprises ; le solde se répartit entre des feux de véhicule, de talus, de poubelles et de WC. Ils ont répondu à 79 alarmes techniques, dont 42 alarmes automatiques intempêtes, à 83 alarmes dégâts d'eau, 63 fois pour des inondations dues à des éléments naturels et 23 inondations dues à des ruptures de conduite d'eau. L'automne 2012 a été particulièrement pluvieux et nous pouvons remercier les pompiers qui ont fait un immense travail, notamment durant le week-end des 11 et 12 novembre ! Les pompiers ont également effectué un certain nombre de sauvetages de personnes ou d'animaux. Ils ont aussi effectué 41 services particuliers (services de parc au profit de communes ou d'autres partenaires et prévention feu lors des manifestations du 1<sup>er</sup> août ou fêtes particulières). L'ensemble de ces tâches a représenté 4639 heures d'intervention.

De nombreux cours et exercices ont également eu lieu durant l'année pour un total de 10'700 heures de formation.

En fin d'année, le SDIS région Venoge a pris possession d'un nouveau tonne-pompe 3000, d'une valeur de Fr. 625'000.-, entièrement financé par l'ECA. Ce camion leur a été remis officiellement par l'inspecteur régional Patrick Munier, lors du rapport 2012, le 23 janvier 2013.





## **Claude Moinat, Municipal**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> août 2010

### **1. Routes et chemins**

#### **1.1 Généralités – Entretien**

Les employés communaux sont intervenus ponctuellement durant toute l'année pour de petites réparations au niveau de fissures et nids de poule. Leur importance et leur nombre dépend passablement des conditions atmosphériques de l'hiver. La réparation des dommages les plus importants, rencontrés essentiellement dans la vieille ville, a été confiée à une entreprise spécialisée plus habilitée et mieux équipée pour ce genre d'intervention.

Nous sommes toujours satisfaits du balayage mécanique hebdomadaire des rues confié à la SAPJV. Pour que les rues de la localité, comme les plates-bandes et les haies qui les bordent soient propres et exemptes de débris, l'intervention manuelle de nos employés est cependant toujours nécessaire.

Pour le déneigement et le salage, le nouveau camion multilift et le gros tracteur équipés d'une lame et d'un appareil à saler en 2011, nous donnent entière satisfaction.

S'agissant des grands travaux, ils sont exécutés par des entreprises professionnelles de génie civil. En 2012, il s'agit des interventions suivantes :

#### **1.2 La réfection et le réaménagement de la rue des Terreaux (préavis N° 03/2010)**

A la suite des travaux de génie civil effectués en 2011, il a été procédé cette année à la pose du tapis bitumineux sur les 90 % environ de la surface de cette rue. La pose de ce tapis sur les 10 % restants sera effectuée après l'achèvement du gros œuvre du bâtiment en construction au bas de la rue, à son débouché sur la place de la Tannaz.

Les bordures, prévues en pavés, n'ont finalement pas été réalisées. Elles seront simplement traitées par un marquage au sol, nettement moins coûteux et tout aussi efficace au niveau de l'effet recherché pour ralentir la vitesse des véhicules.



### **1.3 Chemin du Sau – Extension du réseau EU + EC et réfection complète (préavis No 17/2011)**

Conformément aux décisions prises par votre Conseil dans le cadre du préavis No 17/2011, nous avons procédé en 2012 à la mise en séparatif des égouts de la partie sud du chemin du Sau afin d'y raccorder les villas encore desservies par un égout unitaire.

Dans le cadre de ces travaux, l'opération la plus difficile fut le passage dans la propriété Rinaldi. Afin d'éviter la démolition d'un couvert et de plusieurs aménagements et massifs floraux, il a été décidé de traverser cette parcelle grâce à un forage dirigé. Cette solution, souvent proposée dans ce genre de cas, n'est pas plus onéreuse que celle consistant à réaliser une fouille et à reconstruire tous les aménagements démolis.



Malheureusement, nous avons été confrontés à deux reprises à des difficultés causées par la présence de grosses pierres placées sur l'itinéraire du forage, nous obligeant à dévier son tracé et à nous rapprocher dangereusement du bâtiment. Après réflexions, nous avons dû nous résoudre à stopper le forage et à ouvrir une fouille pour le tiers du solde à forer.

Ces ennuis ont provoqué une augmentation des coûts devisés pour cette opération. Toutefois, le crédit d'investissement accordé pour l'ensemble des travaux ne sera pas dépassé.

Comme prévu, des travaux complémentaires ont été exécutés aux niveaux du réseau d'eau, de l'éclairage public et du revêtement de ce chemin. Concernant l'éclairage public, il y a lieu de signaler qu'il s'agit des premiers luminaires équipés de lampes LED installés à Cossonay. Quant au tapis bitumineux final, il sera posé en 2013.

### **1.4 Entourage des pieds des arbres**

L'entretien de l'entourage des arbres, lorsqu'il est constitué de terre ou de gravier, exige des interventions fréquentes de notre Service des travaux, notamment en raison de la pousse de mauvaises herbes. De plus, il est difficile de les maintenir propres.

A la suite d'un examen des solutions proposées par les entreprises spécialisées, nous avons opté pour un revêtement synthétique qui donne au lieu un aspect propre et qui permet un nettoyage pratique.



Tous les entourages des arbres situés sur le tronçon de la rue Neuve, de la rue des Laurelles au carrefour de la Poste, ainsi que sur le passage menant au magasin Migros, ont été équipés de ce revêtement. L'expérience est très positive ; elle sera poursuivie au cours des prochaines années.

## **2. Services industriels**

En ce qui concerne l'éclairage public, hormis la pose de nouveaux candélabres au chemin du Sau, déjà évoquée ci-dessus, la Municipalité poursuit son effort dans le cadre du concept « Luminis » développé par Romande Energie. Ce concept prévoit d'accroître la disponibilité et la qualité de l'éclairage public, de créer un cadre de vie agréable et convivial pour les habitants et les visiteurs et enfin de permettre aux communes qui le mettent en pratique de réaliser une gestion optimisée de leur éclairage public.

Dans ce cadre, d'autres rues et chemins seront équipés de luminaires modernes et peu gourmands en électricité (système LED) au cours de ces prochaines années. La réalisation de ces projets engendrera parfois des travaux de génie civil pour adapter le réseau électrique les alimentant.

Quant aux autres services industriels, ils sont gérés par leurs propriétaires respectifs, soit :

Electricité : Romande Energie, Morges

Téléphonie : Swisscom, Lausanne

Télé-réseau : Sitel SA, Morges

Aucunes interventions notables n'ont été exécutées par ces entreprises en 2012 sur le territoire de Cossonay, à l'exception d'interventions de la Romande Energie sur les lignes électriques aériennes dans le secteur des Rochettes.

## **3. Eau potable**

### **3.1 Consommation**

Durant l'année 2012, ce sont 240'780 m<sup>3</sup> d'eau qui ont été consommés dans notre Commune. Ce volume correspond à celui facturé par la bourse communale et ne comprend pas l'eau des fontaines, ni celle nécessaire à l'arrosage des fleurs et massifs floraux.

### **3.2 PDDE – Groupement Vy de Mauraz**

Dans le rapport de gestion 2011, nous vous avons largement commenté la création du groupement Vy de Mauraz. En 2012, le groupe de suivi de ce groupement dans lequel la Commune de Cossonay est représentée par M. Claude Moinat, a poursuivi son travail dont le but final est la réalisation d'un réseau d'eau intercommunal couvrant 8 localités.

Le gros œuvre du réservoir en construction sur la Commune de Cuarnens est désormais terminé et les procédures légales, dont les enquêtes publiques, permettant d'obtenir les autorisations nécessaires à la pose des conduites sont en cours.

### **3.3 Entente intercommunale Cossonay – Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du Bois du Sépey**

L'Entente intercommunale pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey a été mise en place par les communes de Cossonay et de Dizy. La convention y relative a été adoptée par votre Conseil le 22 juin 1998. Dans sa séance du 19 mars 2001, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a octroyé une concession à cette Entente pour le captage et l'exploitation des eaux de la nappe du bois du Sépey.

Une fois par année, le Conseil exécutif de l'Entente, composé de quatre membres (Syndics et Municipaux des eaux), se réunit pour adopter les comptes. Cette séance, en 2012, a eu lieu le 31 mai à Cossonay. Le pompage pour Dizy représente le 84,65% et celui de Cossonay le 15,73%. Au niveau des coûts, cela représente une charge de Fr. 1'335.- pour Cossonay.

### **3.4 Réseau communal**

Au niveau du réseau communal ou réseau secondaire, nous avons poursuivi notre action pour le changement des compteurs d'eau qui disposent désormais d'un système de relevé électronique à distance. En 2012, le remplacement de quelque 100 compteurs a été effectué par les employés du Secteur des travaux. Une nouvelle commande de 100 compteurs a été effectuée pour une installation en 2013. Nous devons déjà modifier des compteurs électroniques première génération ; ce sont les émetteurs placés dans ces compteurs qui sont déficients. Nous avons bon espoir de couvrir tout le réseau d'ici à 2014.

D'autre part, nous sommes intervenus à 4 reprises pour des ruptures de conduite, à savoir :

- Pré aux Moines
- Chemin du Passoir
- Rue du Temple
- Allens

## **4. Epuration des eaux**

### **4.1 Plan général d'évacuation des eaux - PGEE**

Le 24 août 2011, le Département cantonal de la sécurité et de l'environnement a approuvé notre Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ce document a été établi par la société Ribl SA de Lausanne, en étroite collaboration avec notre Service technique.

C'est durant l'année 2012 que la Municipalité, après avoir pris la mesure des informations et des propositions contenues dans les conclusions de ce PGEE, a décidé d'entreprendre les premiers travaux. Elle a, pour ce faire, sollicité deux crédits d'étude, l'un pour la réfection complète des égouts et installations d'évacuation des eaux du hameau d'Allens (préavis No 04/2012) et l'autre pour l'étude concernant l'avenir du « vortex » et de la galerie des Rochettes. A la fin de l'année 2012, ces études étaient toujours en cours d'élaboration.

#### **4.2 Réseau d'égouts EU + EC**

Comme il l'a été évoqué sous le point 1.2 relatif au chemin du Sau, c'est au niveau de ce chemin et partiellement sur celui de la Paix que l'accent a été porté au niveau de la modernisation du réseau d'égouts, à savoir la création du système séparatif EU + EC.

Parallèlement à ces travaux importants, notre Service technique effectue de nombreux contrôles relatifs à ce réseau, souvent en raison d'une nouvelle construction, d'une transformation ou de l'agrandissement d'un bâtiment. Ces contrôles révèlent parfois des problèmes et permettent surtout de compléter notre connaissance du réseau, sachant qu'il existe encore quelques inconnues en vieille ville et dans les quartiers urbanisés depuis fort longtemps. Si les plans de l'époque étaient laconiques et pas toujours précis, notre système d'information géographique (SIG) devient de plus en plus performant.

#### **4.3 AIEE – Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées – Cossonay-Penthalaz-Penthaz**

Pour mémoire, il est rappelé que le Comité de direction est présidé par M. René Devantay, ancien Municipal, et que la délégation de Cossonay au sein du Conseil intercommunal est composée de Mme Valérie Induni et de M. Claude Moinat, Municipaux, ainsi que de six membres du Conseil communal.

Les travaux nécessaires au redimensionnement de la station d'épuration vont bon train. Dans le cadre de ce projet, le méthane produit par les digesteurs est récupéré et introduit dans le réseau de gaz naturel, propriété de Cosvegaz SA.



## **Bernard Ebener, Municipal**

Entré à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2011

### **1. Forêts**

#### **1.1 Forêts communales**

C'est au 1<sup>er</sup> janvier que l'entreprise forestière Marc Audéoud de Romanel-sur-Lausanne a débuté le mandat de façonnage et de débardage qui lui a été attribué pour 4 ans.

Au cours de l'année 2012, cette entreprise a façonné et débardé :

- 70.23 m<sup>3</sup> de bois de service feuillu et résineux ;
- 236 stères de bois de feu en ballots et en big-bags;
- 248 stères de bois de feu long.

Pour diminuer les coûts, nous avons également utilisé le parc de machines mis à disposition par cette entreprise pour couper sur place le bois de feu et le conditionner en « big-bags » pour la vente.

Les forêts communales ont une surface de 92 hectares. Elles sont en bonne santé, bien entretenues et sont au bénéfice d'une certification FSC pour leur bonne gestion.



#### **1.2 Groupement forestier**

Le Groupement forestier du Sépey-Mormont, qui est composé du territoire de 14 communes dont celui de Cossonay, a célébré cette année ses 30 ans d'existence. Son comité est présidé par M. Bernard Ebener.

Le Groupement a conclu avec l'Etat de Vaud une nouvelle convention, plus favorable, en vue de financer la mise à disposition de matériel informatique pour les gardes forestiers.

D'autre part, une carte des dangers potentiels a été mise au point. En cas de catastrophe, cette dernière permettra de prendre rapidement les bonnes décisions en vue de limiter les dégâts au patrimoine forestier.

## **2. Parcs et jardins**

Aucun changement significatif n'est intervenu en 2012 au niveau de la gestion des parcs et jardins. Le fleurissement de la localité est toujours confié à la jardinerie « Au Trèfle à Quatre » de Senarclens et celui des giratoires à l'entreprise horticole André Pittet à La Sarraz. Quant à Mme Pierrette Giroud, auxiliaire du Secteur des travaux, elle assure l'entretien courant et l'arrosage des fleurs et massifs floraux.

## **3. Développement durable – Agenda 21**

### **3.1 Commission Agenda 21 communal**

Dès le début de l'année, le Comité de pilotage (Copil), mis en place en 2011 déjà, a commencé son travail. Son premier objectif est d'ancrer la notion de développement durable et la nécessité d'élaborer un Agenda 21 communal au sein de la population. Par la suite, dès que suffisamment de citoyens et citoyennes se sentiront concernés, la commission de l'Agenda 21 pourra être formée.

Dans ce but, le Copil a organisé et tenu un stand lors de l'Expo de Coss. Dans ce stand, les visiteurs ont pu prendre connaissance des principes du Développement durable et connaître les actions entreprises par la Municipalité depuis la signature de la Charte en 2009 dont le slogan est : « *Changer d'habitudes et d'attitudes pour le développement durable d'une ville à la campagne* ».

Un concours comportant des questions sur des exemples pratiques à la portée de tous a été organisé dans le but de mettre en évidence les comportements simples permettant à chacun d'apporter sa contribution à cette cause. Cent huitante personnes y ont participé et le gagnant a eu le plaisir de recevoir un vélo électrique.

### **3.2 Actions et aide au développement**

Comme il l'a été dit dans le rapport de gestion 2011, les premières actions initiées par la Municipalité sont désormais définitivement acquises et ont été reprises par les dicastères concernés. De nouvelles actions sont en préparation au sein de la commission/Copil de l'A21 communal. Elles deviendront effectives dans le courant des années 2013/2014.

La Municipalité poursuit son aide au développement en accordant des fonds à trois actions :

- a) La Fondation vaudoise de coopération (FEDEVACO) à raison de quelque Fr. 2.- par habitant. En 2012, les projets suivants ont été soutenus : Développement de l'apiculture au Burkina Faso et amélioration de la production bananière en Tanzanie.
- b) L'association Mahavonjy qui s'occupe d'améliorer le quotidien d'enfants pauvres du quartier de Mahavonjy, à Tananarive, capitale de Madagascar, à raison de Fr. 500.- par année ;
- c) L'action Solidarité'eau Suisse dont sont membres de nombreuses communes romandes. Chaque commune verse 1 centime par m<sup>3</sup> d'eau vendu à ses habitants et autres consommateurs pour permettre d'améliorer l'accès à l'eau potable de populations défavorisées. En 2012, une somme de Fr. 2'137.- pour 213'715 m<sup>3</sup> d'eau consommés (consommation 2011) a été versée à cette association.

## **4. Assainissement - déchets**

### **4.1 Taxe au sac**

L'introduction de la taxe au sac et du principe du pollueur-payeur a indéniablement été le grand défi de l'année 2012.

Pour appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 cette taxe au sac, date imposée par le canton dans le cadre de l'application de la nouvelle loi sur la gestion des déchets, les délais furent extrêmement courts.

Avec l'aide de Valorsa SA, périmètre de gestion des déchets dont nous faisons partie, une importante campagne d'information à la population a été mise au point et réalisée. Sur le plan communal, nous avons dû en premier lieu rédiger et faire adopter par votre Conseil un nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, puis adapter notre structure comptable (compte 450) pour la rendre compatible avec la nouvelle législation, calculer le montant de la nouvelle taxe communale qui a ainsi passé de Fr. 230.- HT par ménage à Fr. 35.- HT par adulte, rédiger et mettre à la disposition de la population un A, B, C Déchets et enfin prévoir des allègements en instaurant un droit à un certain nombre de sacs gratuits pour les parents de jeunes enfants et pour des catégories de personnes qui ont des difficultés financières reconnues par les services publics.

### **4.2 Centre de tri des déchets**

L'année 2012 a également été marquée par les importants travaux d'agrandissement et de réaménagement de la déchèterie, désormais nommée « Centre de tri des déchets », autorisés par votre Conseil dans le cadre du préavis No 01/2012.

Durant les travaux, une déchèterie provisoire a été installée dans le périmètre du PPA Grand Verney, sur un terrain exploité par la société Maevi SA, gérée par le groupe Orllati SA basé à Bioley-Orjulaz.

Les travaux ont été achevés à la fin de l'année et le nouveau Centre de tri des déchets a pu s'ouvrir le vendredi 4 janvier, soit compte tenu des jours fériés, en même temps que l'introduction de la taxe au sac.



### **4.3 Déchets – statistique**

En 2012, les quantités de déchets évacués, comparées à celles de 2010 et 2011, sont les suivantes :

<b>Types de déchets</b>	<b>2010 En kg (3'324 habitants)</b>	<b>2011 En kg (3'437 habitants)</b>	<b>2012 En kg (3'552 habitants)</b>	<b>% +/- 2011/2012</b>
Ordures ménagères	702'735	730'460	744'166	+ 1.87
Déchets encombrants	116'040	144'920	166'610	+ 14.96
Verre	134'962	144'610	137'024	- 5.24
Papier – carton	245'735	249'520	252'110	+ 1.03
Alu – fer blanc	2'945	2'690	2'960	+ 10.03
Déchets organiques	177'030	183'830	156'390	- 14.92

## **5. Sports**

### **5.1 Clubs sportifs**

La Municipalité poursuit sa politique de soutien aux clubs sportifs locaux et au sport en général, en mettant gratuitement à leur disposition des terrains et des installations de qualité et bien entretenus.

### **5.2 Zone sportive de Marche**

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2011, les travaux prévus dans le préavis municipal No 02/2011 se sont terminés au premier semestre 2012.

Subventionnés par le Fonds du sport vaudois, les travaux ont fait l'objet d'une inspection de son représentant, M. Marcel Parietti. Ce dernier a remis à la commune de Cossonay une plaque qui a été fixée sur un pare-ballons et qui rappelle le soutien du Fonds du sport vaudois pour la réalisation de ces travaux ; la subvention s'est finalement élevée à Fr. 36'000.-.

### **5.3 Association intercommunale de la piscine de la Venoge - AIPCV**

Durant cette année, le comité directeur de l'AIPCV, dont M. B. Ebener est membre, a essentiellement consacré ses efforts à réaliser les travaux prioritaires de mise en conformité des installations, de chloration en particulier et à faire un bilan de santé des bassins. L'objectif de ces contrôles est de présenter dans les meilleurs délais un programme d'investissement aux communes membres de l'Association.



## **6. Informatique**

Les turbulences dues à l'externalisation de nos logiciels se sont apaisées, mais nous avons dû nous résoudre à en exclure les logiciels du Service technique et celui de l'archivage du secrétariat municipal.